3ème CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TterritorIAL

SESSION 2011

Note de synthèse, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ayant trait, au choix du candidat, sur :

Le développement local et la politique de la ville

EPREUVE N°21

Durée : 4 h
Coefficient : 5

SUJET :

Vous êtes DGA dans une communauté d'agglomération et votre président vous demande de rédiger une note de synthèse décrivant l'impact du Grenelle II sur le développement des territoires.

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. [extraits]	**Page 3**
Document n°2	La loi Grenelle 2 et les collectivités : aspects institutionnels. Analyse juridique de Bernadette Le Baut-Ferrarese, maître de conférences à l'université Lyon 3. Septembre 2010.	**Page 12**
Document n°3	« Le PLU en crise de croissance ? » D. Gerbeau. La Gazette des Communes. 5/04/2011.	**Page 20**
Document n° 4	L'impact du Grenelle 2 sur les politiques locales. Analyse juridique de Bernadette Le Baut-Ferrarese, maître de conférences à l'université Lyon 3. Septembre 2010.	**Page 26**
Document n° 5	« SCOT post-Grenelle 2 : le SCOT a-t-il bon « DOO » ? ». Cédric Le Jeune. La Gazette des Communes. 19/10/2009	**Page 34**
Document n° 6	Colloque Conseil d'Etat : Que change la loi "Grenelle 2" ? Conclusions générales. Jacqueline Morand-Deviller. 1er octobre 2010.	**Page 35**

Document n° 7	« Le développement durable dans les grandes villes et agglomérations en 2010 ». Synthèse des résultats de l'enquête BMJ Ratings. Octobre 2010.	**Page 40**
Document n°8	« Grenelle de l'environnement. Le bilan climat-énergie. » Réseau action climat France. Novembre 2010.	**Page 43**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.